



Direction interrégionale OUEST  
BP 49139  
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture de la Vendée  
Direction des Relations avec les collectivités  
territoriales et des affaires juridiques  
à l'attention de M. Le Préfet  
29 rue Delille  
85922 LA ROCHE-SUR-YON

Affaire suivie par: Jean-François Grasland  
Téléphone: 02 22 51 53 60  
Référence: EOLIEN – 2018 - 046

Rennes, le 24 avril 2018

**OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**  
**REF : mail du 24 avril 2018 - réf AEU\_85\_2017\_06 Centrale Eolienne du Millard**

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur les communes de Ste Gemme La Plaine et St Jean de Beigné (85). Ce parc éolien se situerait à une distance de 93 kilomètres du radar le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Cherves).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Jean-François Grasland

Copies : DSO/CMR/ERF/DA